



Les déplacements des piétons

AIRES PIÉTONNES ET ZONES DE RENCONTRE

Source : Ville de Paris
Direction de la Voirie
Et des déplacements

Aires piétonnes



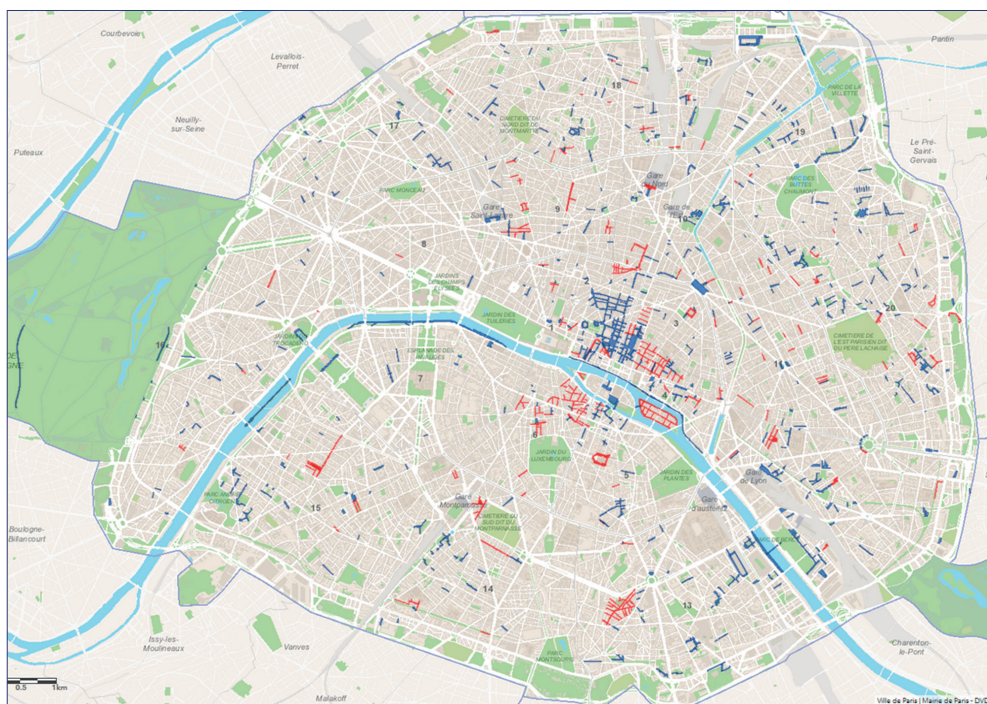
Zones de rencontre



Dans une **aire piétonne**, par définition, le piéton est prioritaire. Les vélos et EDP sont autorisés à y circuler dans les deux sens, en roulant au pas, et en laissant la priorité aux piétons. La circulation automobile y est interdite sauf taxis, véhicules de secours, de livraison et des riverains, en roulant au pas et en cédant la priorité aux piétons et vélos.

La **zone de rencontre** est un espace partagé entre tous les usagers, où la vitesse est limitée à 20 km/h. Les piétons, vélos et EDP demeurent prioritaires devant les véhicules motorisés.

Voies à priorité piétonne



Linéaire d'aires piétonnes

Linéaire de voies ayant fait l'objet d'un arrêté permanent

80 km

Dont programme « Rue aux écoles »

10,5 km



Linéaire de zones de rencontre

Linéaire de voies ayant fait l'objet d'un arrêté permanent

29,9 km



Opération PARIS RESPIRE

En été



Toute l'année



1er dimanche du mois



Dates spécifiques



Les quartiers bénéficiant de l'opération **PARIS RESPIRE** sont fermés à la circulation automobile les dimanches et jours fériés. La circulation demeure cependant autorisée aux taxis et riverains sur présentation d'un justificatif de domicile.



Paris compte 29 quartiers bénéficiant de l'opération **Paris Respire**.



FRÉQUENTATION DU PARC DES RIVES DE SEINE (Berges de Seine rive droite)

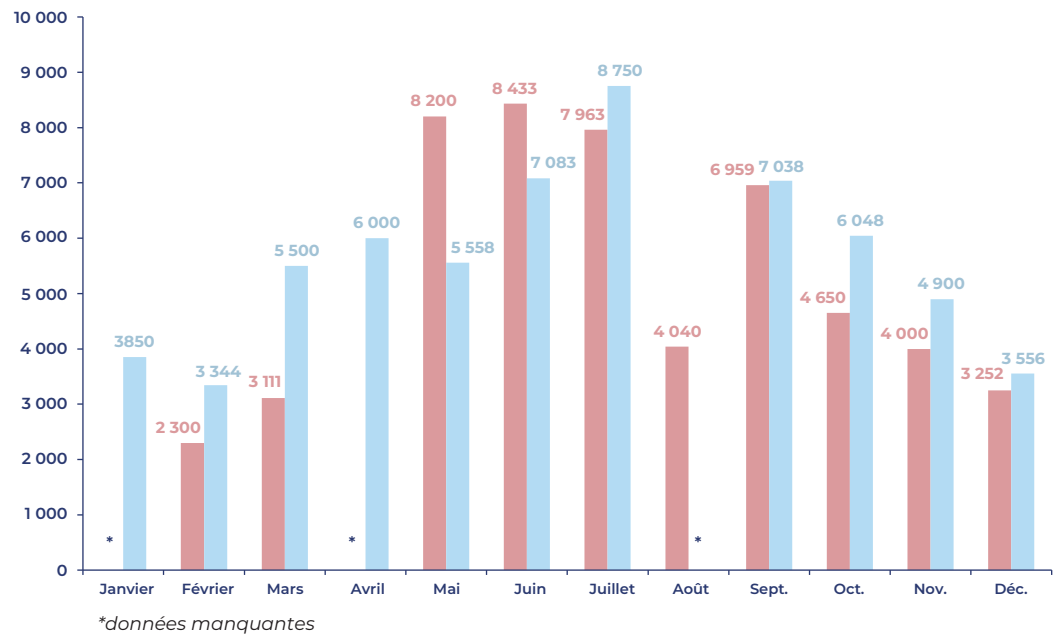
Source : Ville de Paris
Direction de la Voirie
Et des déplacements
Données de comptage
vidéo (THERMICAM)

Moyenne journalière 2021
Jours ouvrés

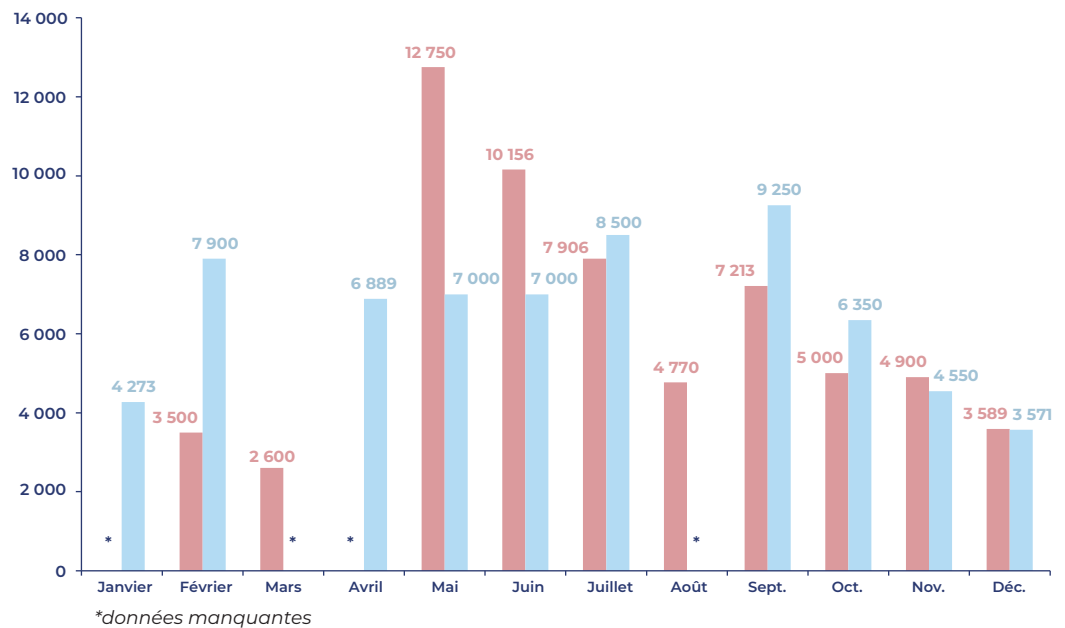
Moyenne journalière 2020
Jours ouvrés

Évolution mensuelle de l'indice de fréquentation des usagers au niveau du pont de Sully

Moyenne journalière, jours ouvrés



Moyenne journalière, week-ends et jours fériés



Moyenne journalière 2021
week-ends et jours fériés

Moyenne journalière 2020
week-ends et jours fériés

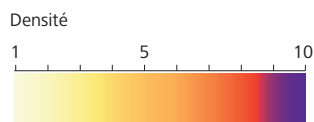


Tendance : La fréquentation du Parc des Rives de Seine est plus uniformément répartie en 2021 que durant l'année 2020 qui a connu de grandes variations en raison de l'instauration de mesures de restriction de circulation plus strictes qu'en 2021. La fréquentation mensuelle est globalement supérieure en 2021 par rapport à 2020, sauf aux mois de mai et de juin 2021. Elle est maximale : en semaine au mois de juillet et les week-ends en septembre ; et minimale : en semaine au mois de février, les week-ends au mois de décembre.



INDICE DE DENSITÉ PIÉTONNE

Source : Ville de Paris
Direction de la Voirie
et des déplacements
KISIO



Calendrier des mesures de restriction
liée à la crise sanitaire à Paris en 2021

Le 16 janvier 2021

Extension du couvre-feu de 18h00 à 06h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le 31 janvier 2021

Fermeture des frontières aux pays extérieurs à l'Espace Européen.

Du 19 mars 2021

Mise en place de restrictions sanitaires renforcées applicables à Paris.

Le 3 avril 2021

Entrée en vigueur à partir de 19h du 3^{ème} confinement allégé sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Du 3 mai au 30 juin 2021

Début du déconfinement en 4 phases.

Indice de densité piétonne à Paris

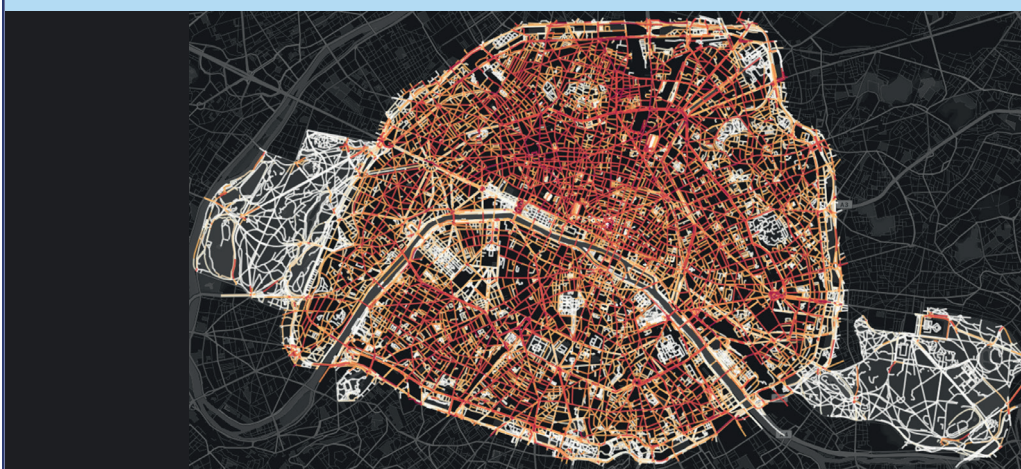
Avant et pendant la crise sanitaire du printemps 2021

La Ville de Paris a sollicité la société Kisio pour produire un indicateur de densité piétonne, en vue d'accompagner la mise en place d'aménagements piétons post-confinement.

Cet indicateur repose sur l'analyse de données géolocalisées collectées par des applications sur smartphone, après recueil du consentement des utilisateurs. Il correspond à la fréquentation piétonne estimée, rapportée à la largeur du trottoir. Il s'échelonne de 1 (couleurs claires) à 10 (teintes foncées), de manière à faire ressortir les tronçons de voie où la pression piétonne est la plus forte.

Du 1^{er} février au 7 mars 2020 : avant la crise sanitaire.

En semaine, à la pause méridienne et aux heures de pointe du matin et du soir (hors vacances scolaires)



Du 1^{er} au 28 février 2021 : entre les 2^{ème} et 3^{ème} confinements

En semaine, à la pause méridienne et aux heures de pointe du matin et du soir (hors vacances scolaires)



Tendance : La carte de densité piétonne du mois de février 2021 laisse apparaître une répartition de l'activité piétonne plus homogène et globalement plus dense sur l'ensemble de la capitale que celle du février 2020, antérieure au commencement de la crise sanitaire (et l'instauration du 1^{er} confinement du 17 mars 2020). Et ce, alors que le mois de février 2021 est marqué par la mise en place, dès le 16 janvier 2021, du couvre-feu national de 18h à 6h du matin.

Si le secteur de l'hypercentre semble à peu près stable en 2021 par rapport à 2020, la densité piétonne de toute la couronne périphérique se révèle en revanche plus élevée.

La carte de février 2021 laisse suggérer que le couvre-feu a concentré sur l'ensemble des grands axes parisiens les déplacements piétonniers en journée, pendant les horaires autorisés.